

Les Mesures en faveur des entreprises pour l'accueil d'un apprenti

CONSEIL REGIONAL (AREF)	1 000 € /an	Pour tous les contrats d'apprentissage. Des compléments d'aide peuvent être accordés : <u>reneignez-vous</u>
CREDIT D'IMPOT	De 1 600 € à 2 200 € / an	Toute embauche d'apprenti ouvre droit à un crédit d'impôt



Votre Contact :

Sophie LOPEZ
04.92.52.80.15
slopez@cma05.fr

Mise à jour du 31.01.2011



Chambre de Métiers
et de l'Artisanat

Hautes Alpes